

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-202

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise ECR 2470, route de Bergues 59470 WORMHOUT afin d'effectuer des travaux de démoissage au 457 route de Bergues à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 457 route de Bergues, et ce, **du 12 au 16 septembre 2022.**

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ECR et notamment un passage sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise ECR et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 07/09/2022

Le Maire



Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 07/09/2022
Le Maire
Frédéric DEVOS

